

Annexe au règlement pour l'organisation et le contrôle de la comptabilité notariale  
établi par la Chambre nationale des notaires, approuvé par arrêté royal du 3 juin 2022

## **PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE A L'USAGE DES NOTAIRES**

Approuvé par l'assemblée générale de la Chambre nationale des notaires le 26 octobre  
2017

### **CLASSE 1 : FONDS PROPRES, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, ET DETTES A PLUS D'UN AN.**

#### **10. CAPITAL**

100. Capital souscrit<sup>1</sup>

101. Capital non appelé (-)<sup>2</sup>

109. Capital personnel<sup>3</sup>

#### **11. PRIMES D'EMISSION**

#### **12. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION**

120. Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles

121. Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles

122. Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières

#### **13. RÉSERVES**

130. Réserve légale<sup>4</sup>

131. Réserves indisponibles

132. Réserves immunisées

133. Réserves disponibles

#### **14. RÉSULTAT REPORTÉ (+) ou (-)<sup>5</sup>**

#### **16. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS**

<sup>1</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>2</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>3</sup> Uniquement pour les personnes physiques.

<sup>4</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>5</sup> Non applicable aux personnes physiques.

- 160. Provisions pour pensions et obligations similaires
- 161. Provisions pour charges fiscales
- 162. Provisions pour grosses réparations et gros entretien
- 163. à 165. Provisions pour autres risques et charges
- 168. Impôts différés

#### **17. DETTES À PLUS D'UN AN**

- 172. Dettes de location-financement et assimilées
- 173. Dettes vis-à-vis des établissements de crédit
- 174. Autres emprunts
- 175. Fournisseurs
- 179. Dettes diverses

#### **CLASSE 2 : FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISÉS ET CRÉANCES À PLUS D'UN AN**

#### **20. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

- 200. Frais de constitution et d'augmentation du capital<sup>6</sup>  
*2009. Amortissements sur frais de constitution et d'augmentation du capital*
- 202. Autres frais d'établissement  
*2029. Amortissements sur autres frais d'établissement*

#### **21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES<sup>7</sup>**

- 211. Autres immobilisations incorporelles
- 212. Indemnité de reprise

#### **22. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS<sup>8</sup>**

- 220. Terrains
- 221. Constructions
- 222. Terrains bâtis

#### **24. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT<sup>9</sup>**

<sup>6</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>7</sup> Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable du notaire font l'objet de sous-comptes relatifs :

1° à la valeur d'acquisition ;

2° aux plus-values actées ;

3° aux amortissements ou réductions de valeurs actés ;

portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

<sup>8</sup> Idem note de bas de page n° 7.

<sup>9</sup> Idem note de bas de page n° 7.

240. Mobilier et matériel de bureau

241. Matériel roulant

**25. IMMOBILISATIONS DÉTENUES EN LOCATION-FINANCEMENT  
ET DROITS SIMILAIRES<sup>10</sup>**

250. Terrains et constructions en location-financement et droits similaires

251. Mobilier et matériel de bureau en location-financement et droits similaires

252. Matériel roulant en location-financement et droits similaires

**26. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES<sup>11</sup>**

260. Frais d'aménagement de locaux pris en location

**27. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS<sup>12</sup>**

270. Constructions

271. Acomptes sur immobilisations corporelles en cours

**28. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

284. Actions et parts

288. Cautionnements versés en numéraire

**29. CRÉANCES À PLUS D'UN AN**

290. Créances à plus d'un an

291. Créances découlant d'un prêt accordé à des tiers<sup>13</sup>

**CLASSE 3 : PRESTATIONS EN COURS**

**37. PRESTATIONS EN COURS**

**CLASSE 4 : CRÉANCES ET DETTES À UN AN AU PLUS**

**40. COMPTES CLIENTS DÉBITEURS**

400. Clients débiteurs

4001. Clients débiteurs non rubriqués

4002. Clients débiteurs rubriqués

4003. Honoraires à recevoir des confrères

407. Créances douteuses

409. Réductions de valeur actées sur créances douteuses (-)

<sup>10</sup> Idem note de bas de page n° 7.

<sup>11</sup> Idem note de bas de page n° 7.

<sup>12</sup> Idem note de bas de page n° 7.

<sup>13</sup> Non applicable aux personnes physiques.

#### **41. AUTRES CRÉANCES**

- 410. Capital appelé, non versé<sup>14</sup>
- 411. T.V.A. à récupérer
- 412. Impôts et précomptes à récupérer
- 414. Produits à recevoir
- 416. Créances diverses
  - 4160. *Bureaux des Hypothèques*
    - 41601. *Hypothèques 1*
    - 41602. *Hypothèques 2*
    - ...
    - 41699. *Hypothèques (autres)*
  - 4161. *Bureau de l'enregistrement*
  - 4162. *Greffe du Tribunal*
  - 4163. *C.R.T.*
  - 4164. *Récupération timbres de dimension*
  - 4165. *Cadastré*
  - 4166. *OVAM*
  - 4169. *Compte courant gérant (solde débiteur)*

#### **42. DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE**

- 422. Dettes de location-financement et assimilées
- 423. Dettes vis-à-vis des établissements de crédit
- 424. Autres emprunts
- 425. Fournisseurs
- 429. Dettes diverses

#### **43. DETTES FINANCIÈRES**

- 430. Etablissements de crédit
- 433. Etablissements de crédit - Dettes en compte courant
- 439. Autres emprunts

#### **44. DETTES FOURNISSEURS ET CLIENTS CRÉDITEURS**

- 440. Fournisseurs
  - 4400. *Fournisseurs*
    - 44001. *Secrétariat social*
    - 4401. *Clients créditeurs non rubriqués*
    - 4402. *Clients créditeurs rubriqués*
    - 4403. *Honoraires à payer à des confrères*

---

<sup>14</sup> Non applicable aux personnes physiques.

444. Factures à recevoir

**45. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

450. Dettes fiscales estimées

451. T.V.A. à payer

452. Impôts et taxes à payer

*4520. Impôts sur le résultat*

*4525. Autres impôts et taxes*

*45250. Précompte immobilier*

*45251. Taxes*

453. Précomptes retenus à payer

*4530. Précompte professionnel*

*4531. Précompte mobilier*

*4533. Autres précomptes*

454. Office National de la Sécurité Sociale à payer

455. Rémunérations à payer

456. Pécules de vacances à payer

458. Dettes diverses

*4580. Bureaux des Hypothèques*

*45801. Hypothèques 1*

*45802. Hypothèques 2*

*...*

*45899. Hypothèques (autres)*

*4581. Bureau de l'enregistrement*

*4582. Greffe du Tribunal*

*4583. C.R.T.*

*4584. ...*

459. Autres dettes sociales

*4591. Assurance-loi*

*4592. Assurance-groupe*

*4593. Provision pour gratifications de fin d'année*

**47. DETTES DÉCOULANT DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

470. Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs

471. Dividendes de l'exercice

472. Tantièmes de l'exercice

**48. DETTES DIVERSES**

488. Cautionnements reçus en numéraire

489. Compte courant gérant (solde créditeur)

## **49. COMPTES DE RÉGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE**

490. Charges à reporter

491. Produits acquis

492. Charges à imputer

493. Produits à reporter

499. Comptes d'attente

## **CLASSE 5 : PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**

### **50. ACTIONS PROPRES<sup>15</sup>**

### **51. ACTIONS ET PARTS**

### **52. TITRES À REVENU FIXE**

### **53. DÉPÔTS À TERME**

### **54. VALEURS ÉCHUES À L'ENCAISSEMENT**

540. Chèques à encaisser

541. Coupons à encaisser

### **55. ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

550 à 559. Comptes ouverts auprès des divers établissements<sup>16</sup>

### **56. BANQUE DE LA POSTE**

560. Compte courant

561. Chèques et ordres de virement émis (-)

### **57. CAISSE**

570. Caisse espèces

578. Caisse timbres

5780. Caisse timbres-poste

5781. Caisse timbres fiscaux

### **58. VIREMENTS INTERNES**

<sup>15</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>16</sup> A subdiviser d'une part, en comptes courants, chèques et ordres de virement émis (-) et réductions de valeurs actées en utilisant respectivement les chiffres 0, 1 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte et d'autre part, quand il y a lieu, en comptes non-rubriqués ou rubriqués en utilisant respectivement les chiffres 0 et 1 comme avant-dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

## **CLASSE 6 : CHARGES**

### **61. SERVICES ET BIENS DIVERS**

#### 610. Loyers et charges locatives

*6100. Loyer locaux professionnels*

*6102. Loyer parking*

*6103. Charges locatives*

*6104. Précompte immobilier à rembourser au bailleur*

*6106. Loyer photocopieuse*

#### 611. Entretien et réparations

*6110. Entretien locaux professionnels*

*6111. Entretien voiture*

*6112. Entretien matériel de bureau*

#### 612. Fournitures

*6120. Eau, gaz, électricité*

*6121. Téléphone, fax*

*6122. Documentation*

*6123. Fournitures de bureau*

*6124. Carburants*

*6125. Cadeaux*

*6126. Frais postaux*

*6127. Timbres fiscaux*

*6129. Divers*

#### 613. Rétributions de tiers

*6130. Honoraires payés à des confrères*

*6131. Honoraires payés à des tiers*

#### 614. Assurances

#### 615. Frais de gestion

*6150. Secrétariat Social*

*6151. Séminaires*

*6152. Frais de déplacements*

*6153. Publications et annonces*

*6154. Cotisations professionnelles*

*6159. Divers*

#### 617. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'étude

#### 618. Rémunérations des gérants

*6180. Rémunérations (en espèces)<sup>17</sup>*

*6181. Débours*

*6182. Divers*

---

<sup>17</sup> Non applicable aux personnes physiques.

619. Frais d'actes divers

## **62. RÉMUNÉRATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS**

620. Rémunérations et avantages sociaux directs

6200. *Gérants (contrats d'emploi)*

6202. *Employés*

62020. *Rémunérations brutes*

62021. *Avantages en nature*

6203. *Ouvriers*

62030. *Rémunérations brutes*

62031. *Avantages en nature*

6205. *Chèques repas*

621. Cotisations patronales d'assurances sociales

622. Primes patronales pour assurances extra-légales

6220. *Gérants (contrats d'emploi)*

6221. *Personnel*

623. Autres frais de personnel

6230. *Assurances du personnel*

62300. *Assurance-loi*

62301. *Assurance-groupe*

6231. *Autres charges sociales*

6232. *Assurance dirigeants d'entreprises*

6236. *Frais de déplacement*

6237. *Frais incombant à l'employeur*

6238. *Frais de formation*

625. Provisions pour pécules de vacances

626. Provision pour gratifications de fin d'année

## **63. AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

630. Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations

6300. *Dotations aux amortissements sur frais d'établissement*

6301. *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles*

6302. *Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles*

6309. *Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles*

634. Réductions de valeur sur clients

6340. *Dotations*

6341. *Reprises*

635. Provisions pour pensions et obligations similaires

6350. *Dotations*

6351. *Reprises*

636. Provisions pour grosses réparations et gros entretiens



6360. Dotations

6361. Reprises

637. Provisions pour autres risques et charges

6370. Dotations

6371. Reprises

#### **64. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

640. Charges fiscales d'exploitation

6401. Taxes et impôts indirects

64010. T.V.A. non déductible

6402. Impôts provinciaux, communaux et régionaux

6403. Précompte immobilier

6404. Taxe de circulation

641. Moins-values sur réalisation courante d'immobilisations corporelles

642. Moins-values sur réalisation de créances

643 à 648. Charges d'exploitation diverses

#### **65. CHARGES FINANCIÈRES**

650. Charges des dettes

651. Réductions de valeur sur actifs circulants

659. Charges financières diverses

#### **66. CHARGES EXCEPTIONNELLES**

660. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)

662. Provisions pour risques et charges exceptionnels

663. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés

664. Autres charges exceptionnelles

#### **67. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT<sup>18</sup>**

670. Impôts sur le résultat de l'exercice

6700. Impôts et précomptes dus ou versés

6701. Excédents de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)

6702. Charges fiscales estimées

671. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

6710. Suppléments d'impôts dus ou versés

6711. Suppléments d'impôts estimés

6712. Provisions fiscales constituées

---

<sup>18</sup> Non applicable aux personnes physiques.

## **68. TRANSFERTS AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS ET AUX RÉSERVES IMMUNISÉES**

680. Transfert aux impôts différés

689. Transfert aux réserves immunisées

## **69. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

690. Perte reportée de l'exercice précédent

691. Affectation au capital et à la prime d'émission<sup>19</sup>

692. Dotations aux réserves

*6920. Dotation à la réserve légale<sup>20</sup>*

*6921. Dotation aux autres réserves*

693. Bénéfice à reporter

694. Rémunération du capital<sup>21</sup>

695. Gérants<sup>22</sup>

696. Autres allocataires<sup>23</sup>

## **CLASSE 7 : PRODUITS**

### **70. HONORAIRES**

700. Honoraires

*7001. Actes notariés*

*7002. Actes sous seing privé*

*7003. Déclarations de succession*

701. Vacations

702. Honoraires rôles et copies

703. Frais d'actes récupérés

704. Produits divers

*7040. Frais d'actes à récupérer*

*7041. Produits divers*

*7042. Récupération Fonds Notarial*

705. Honoraires reçus de confrères

### **71. PRESTATIONS EN COURS**

### **74. AUTRES PRODUITS**

<sup>19</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>20</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>21</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>22</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>23</sup> Non applicable aux personnes physiques.

741. Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles

742. Plus-values sur réalisations de créances

743 à 748. Produits divers

#### **75. PRODUITS FINANCIERS**

750. Produits des immobilisations financières

751. Produits des actifs circulants

756. Produits financiers divers

#### **76. PRODUITS EXCEPTIONNELS**

760. Reprise d'amortissements et de réductions de valeur

762. Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels

769. Autres produits exceptionnels et produits de réalisations exceptionnelles d'immobilisations

#### **77. RÉGULARISATION D'IMPÔTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES<sup>24</sup>**

771. Impôts sur le résultat

*7710. Régularisation d'impôts dus ou versés*

*7711. Régularisation d'impôts estimés*

*7712. Reprises de provisions fiscales*

#### **78. PRÉLÈVEMENTS SUR RÉSERVES IMMUNISÉES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS**

780. Prélèvements sur les impôts différés

789. Prélèvements sur les réserves immunisées

#### **79. AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

790. Bénéfice reporté de l'exercice précédent

791. Prélèvement sur le capital et les primes d'émission<sup>25</sup>

792. Prélèvement sur les réserves

793. Perte à reporter

794. Intervention d'associés dans la perte<sup>26</sup>

#### **CLASSE 0 : DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<sup>24</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>25</sup> Non applicable aux personnes physiques.

<sup>26</sup> Non applicable aux personnes physiques.

- 00. Garanties constituées par des tiers pour compte du notaire
- 02. Garanties réelles constituées sur avoirs propres
- 07. Biens et valeurs de tiers détenus par le notaire
- 09. Droits et engagements divers

Vu pour être annexé à Notre royal du ..... 2022 portant approbation du règlement pour l'organisation et le contrôle de la comptabilité notariale établi par la Chambre nationale des notaires.

Par le Roi :  
Le Ministre de la Justice

Vincent Van Quickenborne